

POURQUOI PLAIDOYER POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ?



« Notre vulnérabilité aux catastrophes n'avait encore jamais atteint ce point. Nous n'avons pas le choix ... nous devons mettre la réduction des risques de catastrophes à l'ordre du jour si nous voulons pouvoir sauver des vies. »

JOHN HOLMES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'ONU AUX AFFAIRES HUMANITAIRES

tearfund

Pourquoi plaider pour la réduction des risques de catastrophes ?

Auteurs : Sarah La Trobe et Jessica Faleiro

Équipe de traduction : Stéphanie Regnault-Tharp, Helen Machin

Merci aux personnes suivantes pour leurs commentaires :

Rachel Blackman, Marcus Oxley, Sophie Harding, Jo Khinmaung, Oenone Chadburn, Bob Hansford, Paul Cook, Melisa Bodenhamer

Photos de couverture : Jim Loring et Marcus Perkins / Tearfund

Illustrations : Rod Mill, Bill Crooks, Steve Pickering

Conception : Wingfinger

© Tearfund 2007

Cette brochure a été éditée en collaboration avec le « Community Resilience Research and Development Group », World Vision International.

World Vision International est une organisation chrétienne d'entraide et de développement travaillant pour le bien-être de tous, et plus particulièrement des enfants.

World Vision International, 800 West Chestnut Avenue,
Monrovia, CA 91016-3198, États-Unis

Tearfund Nous sommes des chrétiens passionnés et désireux de voir l'église locale exercer la justice, transformer des vies et mettre un terme à la pauvreté dans le monde.

Tearfund, 100 Church Road, Teddington, TW11 8QE,
Royaume-Uni

Pourquoi plaider pour la réduction des risques de catastrophes ?

Sommaire

Glossaire	4
Introduction	5
Qu'est-ce que le plaidoyer ?	6
Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes	7
Les gouvernements sont responsables	8
Les États doivent être tenus responsables	10
Les entreprises ont un rôle à jouer	11
Les organisations de la société civile doivent s'impliquer	12
Prochaines étapes	14
Réseaux et organisations utiles	15
Pour plus d'informations	15

Glossaire

Capacités	Forces physiques, économiques, sociales, politiques, culturelles et institutionnelles dans lesquelles les communautés ou les États peuvent puiser pour prévenir, atténuer ou se rétablir des catastrophes.
Changements climatiques	Changement de climat qui est directement ou indirectement lié à l'activité humaine, qui altère la composition de l'atmosphère de la terre et s'ajoute aux variations de climat qui se produisent naturellement au fil du temps.
Catastrophe	Événement, naturel ou lié à l'activité humaine, qui est la cause d'une grande détresse humaine ou d'une importante destruction. Crise sociale induite par une catastrophe dans un contexte de vulnérabilité, ayant pour conséquence des pertes humaines importantes, une sévère perturbation mettant la vie des populations concernées en danger et des dégâts physiques importants.
Gestion des risques de catastrophes	Processus systématisé de recours à des décisions administratives, une organisation, des compétences opérationnelles et des capacités pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophes.
Réduction des risques de catastrophes (RRC)	Méthode préventive de gestion des catastrophes qui comprend des interventions ou des mesures techniques, sociales ou économiques ayant pour but de réduire les pertes directes et indirectes liées aux catastrophes. L'expression « réduction des risques de catastrophes » ou « RRC » est aujourd'hui communément utilisée, de manière à englober les deux aspects d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes : la « mitigation » et la « préparation ». ¹ Il s'agit d'un processus ayant pour but la réduction du niveau de vulnérabilité des populations et la minimisation des effets perturbateurs des catastrophes, tout en renforçant les capacités de la communauté.
Vulnérabilité	Degré auquel la population est susceptible d'encourir des pertes, des dégâts, des blessures et la mort consécutivement aux catastrophes. Elle est fonction de facteurs spirituels, physiques, économiques, sociaux, politiques, techniques, idéologiques et culturels. Ces facteurs entravent la capacité des populations à se protéger ou à se rétablir d'une catastrophe.

1 Le terme « RRC » est désormais plus communément employé que celui de « PDAE » (Parer aux Désastres et en Atténuer les Effets).

Introduction

Cette brochure est destinée aux organisations qui travaillent sur le plan communautaire à la réduction des risques de catastrophes (RRC), mais qui n'ont pas encore considéré de plaider dans ce secteur.

Nous allons examiner ce qu'est le plaidoyer, et quatre raisons pour lesquelles il est nécessaire dans le domaine de la RRC :

- Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et menacent les progrès de réduction durable de la pauvreté
- Les gouvernements sont responsables à tous les échelons de la réduction des risques de catastrophes
- Les gouvernements doivent être tenus responsables de leurs promesses
- Les entreprises doivent veiller à ce que leurs activités n'augmentent pas la vulnérabilité de leurs employés et des autres membres de la communauté.

Les organisations communautaires de base (OCB), les organisations non-gouvernementales (ONG) et les églises ont un rôle important à jouer au niveau des processus de prise de décision des gouvernements et des entreprises.

L'objectif de cette brochure est d'encourager les organisations à intégrer le plaidoyer à leur travail de prévention des catastrophes, pour des changements positifs à long terme. Le plaidoyer doit être effectué conjointement aux interventions liées aux catastrophes, comme la planification de la préparation, les systèmes d'alerte précoce, l'éducation et la sensibilisation.



Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Le principe du plaidoyer est d'exercer une pression sur les gens, les politiques, les structures et les systèmes dans le but de susciter des changements. Il s'agit d'influencer ceux qui sont au pouvoir afin qu'ils agissent avec plus de justice.

Tearfund définit le plaidoyer comme ...

« Chercher avec et au nom des plus démunis, à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté, amener la justice et soutenir un bon développement en influençant les politiques et les pratiques des puissants. »

Le plaidoyer est fermement enraciné dans la Bible et il est basé sur l'engagement immuable de Dieu envers la justice :

*« Ouvre la bouche pour
défendre ceux qui ne peuvent
parler, pour défendre les droits de tous ceux
qui sont délaissés. Oui, parle pour prononcer
de justes verdicts. Défends les droits des
malheureux et des pauvres ! »*

PROVERBES 31 : 8-9

Le plaidoyer complète d'autres approches de développement, car il :

- s'attaque aux causes profondes de la pauvreté et suscite des changements à long terme
- encourage les gens à se considérer comme des agents de changement dans leur propre communauté
- peut modifier les structures de pouvoir et les systèmes d'injustice
- peut contribuer à générer plus de ressources pour un travail de développement en cours.

Le plaidoyer ne se fait pas nécessairement dans la confrontation. Les décideurs comme les gouvernements et les dirigeants locaux sont souvent conscients des problèmes et accueilleront des suggestions de résolution. Le travail de plaidoyer peut s'effectuer sur de nombreux plans et varie en fonction du problème et des groupes impliqués. Les rôles de ceux qui plaident comprennent la facilitation de la communication entre les diverses parties, la négociation, la démonstration de bonnes pratiques et le renforcement d'alliances. Le travail de plaidoyer implique un certain nombre d'activités, comme la recherche, le lobbying, les campagnes, la prière, le travail en réseau, la sensibilisation, la mobilisation des individus et le travail avec les médias.²

² Pour plus d'informations sur la manière de mener un travail de plaidoyer efficace, voir *Le guide du plaidoyer* de Tearfund (ROOTS 1 et 2).

Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes

Les risques naturels comme les inondations, la sécheresse et les tempêtes ont un impact croissant sur les populations, car la vulnérabilité humaine est croissante. Celle-ci est liée à l'inégalité et à l'injustice présentes dans la société, où les plus démunis sont généralement ceux qui encourent le plus de risques.

- Dans les années 1990, trois fois plus d'individus ont été victimes de catastrophes qu'au cours des années 1970
- Neuf personnes sur dix qui sont touchées par les catastrophes vivent dans des pays en voie de développement. Les femmes les plus démunies sont plus particulièrement vulnérables.

Selon les prévisions, les changements climatiques vont entraîner des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et sévères. Ils contribueront également vraisemblablement à augmenter la vulnérabilité des populations, ce qui amplifiera à son tour le nombre de catastrophes. Les organisations partenaires de Tearfund en Amérique latine, en Afrique et en Asie rapportent déjà les conséquences des changements climatiques sur les personnes avec qui ils travaillent.

Partenaire de Tearfund
MOUCECORE,
Rwanda

« Avant, la plus longue période de sécheresse était de maximum quatre mois. Aujourd'hui, elle peut durer de six à sept mois. Le niveau des rivières et des lacs a également diminué et certains marécages se sont asséchés. »

Actuellement, de nombreux gouvernements et agences humanitaires concentrent davantage leurs efforts sur les mesures d'aide d'urgence que sur la réduction des risques de catastrophes. Le danger est que cela crée une culture de dépendance chez les populations vulnérables, les empêchant ainsi d'échapper au piège de la pauvreté. Les gouvernements et les autorités locales doivent davantage mettre l'accent sur le renforcement des capacités des populations à anticiper, à faire face et à se rétablir des catastrophes, en tant que partie intégrante des programmes d'aide d'urgence et de développement. Cela permettrait potentiellement de réduire l'impact des catastrophes, voire même de les empêcher d'avoir lieu. La manière la plus efficace de réduire les risques de catastrophes est de travailler avec les populations, à l'identification et à l'analyse de leurs vulnérabilités et de leurs capacités, puis de développer et de mettre en œuvre avec eux un plan d'action efficace et durable adapté à leur contexte.

Les gouvernements et les institutions doivent également s'efforcer de mettre l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes des catastrophes, telles que la pauvreté, l'urbanisation anarchique et la dégradation de l'environnement.

Cadre d'action
de Hyogo des
Nations Unies

« Les pertes dues aux catastrophes sont en augmentation, ce qui a de graves conséquences pour la vie, les moyens de subsistance des populations, en particulier des pauvres, et la préservation des fruits du développement, acquis de haute lutte. »

Les gouvernements sont responsables

- Les gouvernements détiennent la responsabilité de défendre les droits de leurs citoyens, y compris leur droit à la « sûreté » (voir la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies).
- La mauvaise gouvernance est une des raisons principales pour laquelle les populations sont vulnérables aux risques naturels. La mauvaise gouvernance signifie qu'un gouvernement n'est pas efficace ou qu'il ne se montre pas ouvert, transparent et redevable envers ses citoyens.
- Les politiques gouvernementales peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les programmes des ONG et sur les communautés avec lesquelles elles travaillent.

Cadre d'action
de Hyogo des
Nations Unies

« Une volonté nationale et locale ferme est nécessaire pour protéger les vies et les moyens de subsistance contre la menace des aléas naturels. Tout comme ces évaluations des impacts environnementaux et sociaux qui sont devenues nécessaires aujourd'hui pour toute décision prise dans le secteur public et privé, les aléas naturels devraient également être pris en considération. Les pays devraient, par conséquent, mettre en place des politiques, des législations, des dispositifs organisationnels, des plans, des programmes et des projets pour intégrer la réduction des risques de catastrophe. Et s'ils en disposent déjà, ils devraient les modifier. Ils devraient également allouer des ressources suffisantes pour appuyer et viabiliser ces diverses dispositions. »



Les gouvernements peuvent assumer leurs responsabilités de la manière suivante :

- en faisant une priorité de la gestion des risques de catastrophes au niveau de leur politique
- en développant une législation propre aux questions liées à la réduction des risques de catastrophes, qui implique une participation de la population à tous les niveaux de la société
- en promouvant la gestion des risques de catastrophes en tant que responsabilité de nombreux secteurs divers
- en allouant des ressources humaines et financières au travail lié à la réduction des risques de catastrophes
- en encourageant l'usage de principes et de pratiques de réduction des risques de catastrophes à tous niveaux
- en facilitant la participation de la société civile et du secteur privé dans le cadre du travail lié à la réduction des risques de catastrophes
- en décentralisant les ressources et le pouvoir décisionnaire.

En plaidant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, nous pouvons aider nos gouvernements à devenir plus transparents dans leur manière de travailler, à intégrer davantage les communautés locales à la prise de décision, et à devenir plus redevables envers les populations qui les ont élus.

Loi sur la gestion des catastrophes en Indonésie

ÉTUDE DE CAS

La loi sur la gestion des catastrophes (GC) en Indonésie a été initiée par la société civile. Suite au tsunami qui a eu lieu en Asie du sud en 2004, une ONG a planifié une rencontre avec le dirigeant du corps législatif d'Indonésie, afin d'aborder la question de la gestion des catastrophes parmi les priorités nationales et d'envisager de quelle manière elle pouvait contribuer à son amélioration.

Cette ONG a ensuite organisé un débat public : « L'urgence d'une loi sur la gestion des catastrophes en Indonésie » où les participants ont approuvé la nécessité d'une loi sur la gestion des catastrophes. Par la suite, il a été demandé à l'ONG de coordonner la rédaction d'un livre blanc en vue d'un projet de loi sur la gestion des catastrophes. Celui-ci a été rédigé avec la participation du ministère de l'intérieur, d'autres ONG et experts sectoriels. Le projet a ensuite été soumis au Président d'Indonésie en 2005.

En 2007, le projet de loi sur la Gestion des Catastrophes en Indonésie a été adopté. La société civile a participé à l'ensemble des débats et à la rédaction du projet.

Les États doivent être tenus responsables

Dans le monde entier, les organisations communautaires de base (OCB) et les organisations non-gouvernementales (ONG) travaillent auprès des communautés démunies dans un effort pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes. Néanmoins, dans un contexte de pauvreté croissante et de changement climatique global, cela devient de plus en plus difficile. Seuls les gouvernements et les agences intergouvernementales ont la capacité de « faire évoluer » les méthodes communautaires, pour remédier à la tendance à la hausse des pertes liées aux catastrophes.

En 2005, à Kobe, Japon, 168 gouvernements se sont rassemblés lors d'une « Conférence Internationale des Nations Unies sur la Prévention des Catastrophes » (CINUPC). Ils ont approuvé un ensemble d'objectifs, d'activités et de mesures liés à la réduction des risques de catastrophes, qui seront finalisés d'ici 2015. Ces mesures sont données conformément au *Cadre d'action de Hyogo 2005–2015*.

Les gouvernements se sont accordés sur cinq « priorités d'action » :

- faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité nationale et locale
- identifier, évaluer et effectuer le suivi des risques de catastrophes et améliorer les systèmes d'alerte précoce
- mettre à profit les connaissances, l'innovation et l'éducation pour développer une culture de sécurité et de résilience à tous niveaux
- réduire les facteurs de risques sous-jacents
- renforcer la réduction des risques de catastrophes pour assurer une réponse efficace à tous niveaux.

Atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence Internationale des Nations Unies est de la responsabilité des gouvernements du Nord et du Sud. Tearfund RU plaide afin que les gouvernements bailleurs de fonds du Nord investissent davantage pour la réduction des risques de catastrophes. Les gouvernements du Sud doivent également agir conformément aux accords de la CINUPC et être tenus responsables pour leur mise en œuvre.

Mise en œuvre
du Cadre d'action
d'Hyogo

Au mois de juin 2007, les Nations Unies ont organisé à Genève la première session de la « Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes ». Le but de cette Plate-forme, qui aura lieu tous les deux ans, est d'évaluer les progrès en matière de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (CAH).

Lors de la Plate-forme, un « Réseau Mondial d'ONG » a été mis en place. Les membres de ce réseau sont des agences d'aide humanitaire et de développement qui travaillent avec des communautés d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie et se sont engagées envers le CAH. Les ONG ont rédigé une « déclaration de principe » de recommandations, qui a été approuvée par 80 organisations et distribuée lors de la Plate-forme mondiale. Les gouvernements ont bien accueilli la déclaration et nombre d'entre eux ont mentionné ces recommandations dans leur discours, de même que le Président lors de son discours de clôture.

Le réseau mondial d'ONG est actuellement présidé par Tearfund et continuera à planifier des initiatives de plaidoyer conjointes jusqu'à la prochaine session de la Plate-forme Mondiale.

Les entreprises ont un rôle à jouer

- Les entreprises, tout comme les gouvernements, sont responsables de la réduction des risques de catastrophes.
- Les entreprises doivent veiller à ne pas créer de risques et à ne pas rendre les populations locales plus vulnérables aux catastrophes. Ceci concerne leur environnement de travail (y compris les communautés dans lesquelles elles sont implantées), ainsi que leurs réseaux de fournitures et de distribution.
- Une réduction réussie des risques de catastrophes exige la participation et l'engagement tant des parties publiques que privées. Les ONG peuvent travailler en collaboration avec les entreprises afin de les aider à mieux protéger leurs activités et de veiller à ce que celles-ci n'amplifient pas la vulnérabilité de la communauté locale. Des plates-formes nationales de réduction des risques de catastrophes peuvent encourager le dialogue et contribuer à développer des intérêts communs (voir p15).
- L'idée de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est en plein essor et constitue une bonne base à partir de laquelle il est possible d'encourager la participation des entreprises à la réduction des risques de catastrophes. La RSE est la contribution que les entreprises apportent aux objectifs de développement durable d'un pays. Les entreprises tiennent compte de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de leur fonctionnement, visant à améliorer les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs.



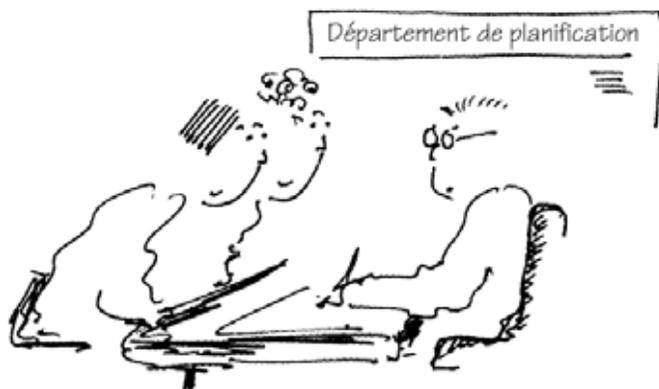
Lobbying pour le droit à l'eau au Malawi

ÉTUDE DE CAS

Au Malawi, plus de 159 personnes de quatre communautés cibles ont été formées en approches de développement basées sur les droits de l'homme. Elles ont reçu une formation en plaidoyer qui leur a permis de se mobiliser pour faire pression sur la société « Limbe Leaf ». Cette entreprise avait construit un réservoir d'eau sur les terres de la communauté pour servir à la production de tabac, mais le reste de la population ne pouvait pas avoir accès à l'eau. Suite au lobbying, la communauté a reçu la permission à la fois de l'entreprise et des autorités locales d'utiliser le réservoir et une partie des terres disputées pour l'irrigation de leurs cultures.

Les organisations de la société civile doivent s'impliquer

- Lorsqu'un gouvernement échoue à remplir son devoir envers ses citoyens, ces derniers ont le droit et la responsabilité légitimes de tenir le gouvernement responsable.
- Des groupes locaux de la société civile (dont l'église locale), sont en droit de participer au débat politique afin d'influencer les politiques au nom des membres les plus démunis de la communauté.
- Les bonnes politiques gouvernementales sont basées sur l'expérience et la connaissance des actions qui sont efficaces et de celles qui ne le sont pas. Les organisations communautaires et les ONG sont très riches d'expérience en matière de mise en œuvre de projets et de travail au sein des communautés. Cette expérience peut être partagée.
- La mise en œuvre du « Cadre d'action de Hyogo » nécessite une plus grande participation de l'ensemble de la société civile, dont des représentants féminins, des populations vulnérables et des groupes « à hauts risques ». Toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, les entreprises et la société civile, doivent travailler ensemble si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs et les cibles.
- Les organisations communautaires et les ONG peuvent faire entendre la voix des plus démunis aux personnes en position de pouvoir. Les dirigeants locaux qui ont développé des méthodes efficaces de réduction des risques de catastrophes doivent pouvoir participer aux dialogues locaux et nationaux sur ces politiques.
- Les organisations communautaires et les ONG sont également en bonne position pour sensibiliser les communautés à l'importance de la réduction des risques de catastrophes.



Influencer la politique
et les pratiques en
matière de RRC
au Malawi

ÉTUDE DE CAS

En 2006, le gouvernement de Malawi, via son Département de gestion de la pauvreté et des catastrophes, a commencé à développer une politique nationale de protection sociale. Il s'agit d'une politique importante, car elle est soutenue par un consortium international de bailleurs de fonds, et constituera une source centrale de financement pour les projets de réduction des risques de catastrophes du gouvernement (RRC). Un comité technique a été mis en place pour aider au développement de la politique.

Le partenaire de Tearfund, EAM (Association Évangélique de Malawi), qui représente un consortium d'ONG travaillant à la RRC, était préoccupé de ne pas avoir de siège au comité technique. Au lieu de cela, les intérêts des ONG étaient représentés par le CONGOMA (Conseil des organisations non gouvernementales), qui ne possédait pas toutes les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de RRC.

En juillet 2007, il y a eu une avancée significative. L'EAM a accepté de participer à un projet de recherche de Tearfund sur les approches de RRC du gouvernement national. Cela impliquait de planifier une rencontre avec le gouvernement de Malawi pour en apprendre plus sur sa politique et ses pratiques de RRC. Cette rencontre a permis d'obtenir des informations précieuses pour le projet de recherche de Tearfund, mais elle a également aidé l'EAM à établir d'excellentes relations avec son ministère chargé de la RRC. Il en a résulté que l'EAM a reçu un siège au comité technique qui développe la politique de protection sociale. Le gouvernement a également intégré l'EAM à un groupe de parties prenantes qui se réunira régulièrement afin d'effectuer un suivi et de contribuer à ses progrès dans le domaine des problèmes liés aux changements climatiques.

Renforcer les
capacités locales à
Guatemala City

ÉTUDE DE CAS

Au Guatemala, sept agences humanitaires participent à un projet de Renforcement de capacités d'intervention d'urgence (Emergency Capacity Building (ECB)), initié par la Fondation Bill et Melinda Gates. L'objectif de ce projet est d'améliorer la rapidité, la qualité et l'efficacité des interventions d'urgence. Une des initiatives d'ECB est de renforcer les capacités locales et d'intégrer la RRC aux politiques et aux programmes.

Le projet ECB a renforcé les capacités de réduction des risques de catastrophes des communautés locales du bidonville « Nuevo Amanecer » de Guatemala City, en améliorant l'organisation communautaire et la gestion des risques. Les membres de la communauté ont appris de nouvelles techniques pour sécuriser leurs habitations. Cela a éveillé l'intérêt du gouvernement et suite à cela, les membres de cette communauté ont pu obtenir des titres de propriété foncière et l'accès à certains services comme l'eau et l'électricité. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts de chaque famille habitant le bidonville, à la collaboration du gouvernement local et aux organisations internationales présentes sur place.

Prochaines étapes

- Apprenez-en plus au sujet du plaidoyer en lisant le *Guide du plaidoyer* de Tearfund (ROOTS livrets 1 et 2). Le deuxième livret fournit des conseils sur le développement d'une stratégie de plaidoyer.
- Assurez-vous que la RRC fait partie intégrante du travail de développement de votre propre organisation. Attention, si vous donnez des conseils aux autres, vous devez être prêt à ce que votre propre travail soit inspecté. Dans ce sens, *Mainstreaming disaster risk reduction: a tool for development organisations* (Tearfund 2005) pourra vous être utile.
- Afin d'éviter le chevauchement du travail effectué et de renforcer vos efforts de plaidoyer, cherchez à découvrir si d'autres organisations effectuent un travail de RRC et/ou de plaidoyer dans votre pays ou votre région.
- Efforcez-vous d'acquérir une meilleure compréhension du contexte de la politique nationale de RRC, en vous renseignant au sujet des cadres et des structures de politiques déjà existants. Voici certaines questions utiles à se poser :
 - Quelle est la politique et la stratégie du gouvernement dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes ? Existe-t-il des lois en vigueur concernant la RRC, comme l'utilisation des terres et les codes de construction ?
 - Le gouvernement a-t-il signé le Cadre d'action de Hyogo ?
 - Comment le gouvernement prend-il des décisions en matière de réduction des risques de catastrophes ?
 - Quelles sont les forces et les faiblesses des politiques du gouvernement dans le domaine de la RRC ?
- Si vous avez identifié un problème qui doit être traité et que vous avez décidé d'entamer un travail de plaidoyer, veillez à réunir toutes les informations nécessaires, afin de vous assurer d'avoir bien saisi toutes les causes et les conséquences du problème. Le *Guide du plaidoyer* de Tearfund contient des outils qui vous aideront à aller à la racine du problème pour le traiter de la manière la plus appropriée possible.
- Prévoyez une rencontre avec d'autres organisations qui effectuent un travail de RRC et/ou de plaidoyer, afin d'envisager comment vous pourriez travailler ensemble.
- Les équipes régionales et le Groupe de plaidoyer de Tearfund seront heureux de discuter avec vous de vos idées et de vous proposer des conseils.

Réseaux et organisations utiles

International

Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes de l'Organisation des Nations Unies (ONU/SIPC)

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone : +41 22 917 8908/8907

Email : isdr@un.org

Site Internet : www.unisdr.org

ProVentio Consortium

IFRC
PO Box 372
17 Chemin des Crêts
CH-1211 Genève 19
Suisse

Email : provention@ifrc.org

Site Internet : www.proventionconsortium.org

Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)

PO Box 372
CH-1211 Genève 19
Suisse

Téléphone : +41 22 730 42 22

Site Internet : www.ifrc.org

Régional et national

De nombreux pays possèdent aujourd'hui des « Plates-formes nationales » pour la RRC. Il s'agit de forums ou de comités qui soutiennent le développement des politiques de RRC et qui effectuent le suivi de leur mise en œuvre. Elles doivent être constituées par des représentants du gouvernement et de la société civile, (y compris les ONG et les entreprises) et faciliter l'interaction entre ces groupes. Contactez l'ONU/SIPC pour plus d'informations.

Il peut exister des réseaux régionaux et nationaux d'ONG qui font un travail de plaidoyer dans le domaine de la RRC. Renseignez-vous auprès des autres ONG qui travaillent dans le domaine des catastrophes. La Société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur place peut être un bon point de départ.

Pour plus d'informations

- *ROOTS 1 et 2 : Le guide du plaidoyer.* Tearfund 2002
- *ROOTS 9 : Réduire les risques de désastres dans nos communautés.* Tearfund 2006
- *Le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015.* ONU/SIPC 2005
- *Learn the Lessons.* Tearfund 2005
- *Turning Practice into Policy.* Tearfund 2007
- *Legislation for mainstreaming disaster risk reduction.* Tearfund 2006
- *Préparez-vous à vivre.* Tearfund 2007

Toutes les publications ci-dessus peuvent être commandées chez Tearfund ou consultées sur Internet : <http://tilz.tearfund.org>



tearfund

www.tearfund.org

100 Church Road, Teddington, TW11 8QE, Royaume-Uni

Tel : +44 (0)20 8977 9144

Œuvre 265464

18577-(1107)